

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE612 (Rect)

présenté par

Mme Sylla, Mme Tuffnell, M. Bournazel, Mme Lenne, M. Gérard, Mme Tiegna, Mme Tanguy et
Mme Frédérique Dumas

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« ainsi que deux personnalités françaises ou étrangères représentant les diasporas et dont la nomination se fera par décret en raison de leur compétence dans le domaine de la solidarité internationale et du développement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à concrétiser l'approche partenariale voulue par le Gouvernement dans ce projet de loi dont l'un des objectifs est de rebâtir un pilotage politique et stratégique en associant tous les acteurs du développement afin de construire les bases d'une relation nouvelle avec les bénéficiaires de l'aide fondée sur l'égalité, la transparence et la réciprocité en matière de gouvernance.

Permettre aux représentants des organisations des diasporas en France dont l'engagement participe à mettre en valeur le rôle économique des diasporas en France dans le développement des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement vise à permettre une participation effective de la politique de développement solidaire et de lutte les inégalités mondiales de ces organisations à sa trajectoire et aux choix opérés par la France dans l'allocation de ses contributions aux fonds et programmes multilatéraux et européens.

Les Diasporas sont un maillon très important des relations de la France avec le reste du monde et contribuent fortement au développement économique de leur pays d'origine. Si l'on prend l'exemple du Mali, la diaspora contribue à 7 % du PIB du pays. La gouvernance de l'aide publique au développement doit ainsi conférer aux représentants des diasporas un pouvoir de co-construction et de lisibilité des projets mis en place pour le développement de leur pays d'origine.

Les diasporas sont au coeur du renouvellement de la relation de notre pays avec les pays en voie de développement, notamment les pays africains, voulue par le président de la République et telle qui

l'a exprimée lors du discours de Ouagadougou en novembre 2017. Elles représentent un levier puissant d'efficacité de pertinence de notre politique d'aide publique au développement.

.